



C.H.S.C.T. Unité d'Intervention Languedoc  
Roussillon

Périmètre Hérault (34)

## Cancers et expositions

Montpellier le 22/09/2011



### Rappel :

Mercredi 14 septembre 2011, a eu lieu la restitution de l'expertise, demandée par le CHSCT UILR 34, suite au constat d'un nombre élevé de cancer sur les sites de Béziers et Bédarieux.

Cette restitution de l'expertise a été organisée à la demande des élus CHSCT 34, par l'UI LR en direction des 12 personnes interviewées par les experts.

La CGT aurait préféré que cette restitution s'adresse à la totalité des salariés ou de leur famille figurant sur la liste d'environ 50 personnes établie par le collectif santé de Béziers. Cela a été refusé par le Président du CHSCT. **France Télécom aurait-elle des « choses » à cacher ?**

C'est pourquoi, une réunion publique a été organisée à la bourse du travail, à l'initiative de ce collectif :

### **Qu'avons-nous appris lors de ces deux réunions ?**

1. Les experts, dans un premier temps nous ont fait part de leur difficulté à obtenir de notre employeur les éléments permettant de retracer les parcours professionnels. Aucune trace, aucune archive. Concernant les différents produits toxiques utilisés au cours des ans, aucune trace, aucune archive. Concernant l'élimination des déchets toxiques, aucune trace, aucune archive. **France Télécom cacherait-elle des « choses » ?**

Actuellement il n'y a pas de recensement, ni d'inventaire de fait, **notamment en ce qui concerne les parasurtenseurs radioactifs.**

C'est pourquoi il a fallu faire appel à la mémoire de nos collègues retraités pour construire le tableau faisant apparaître les différentes activités et les expositions à différents produits (amiante, trichlo, benzène, champs électromagnétiques, rayonnements ionisants, fumées de soudure, hydrocarbures, etc.)

Un autre travail a consisté à rapprocher ces diverses expositions aux types de cancers développés.

2. En termes de rayonnement ionisant dégagé par les parasurtenseurs et autres paratonnerres, nous avons appris que contrairement à ce que dit France Télécom, il n'y a pas de dose négligeable pour la santé, puisque même les faibles doses engendrent des mutations de cellules. Chaque cancer est une histoire nous ont-ils dit. C'est pourquoi les différentes expositions subies tout au long de la carrière, sont à prendre en compte. Ainsi un cancer broncho-pulmonaire n'a pas pour seule et unique cause le tabac.

3. Les outils de prévention actuels ne prennent pas en compte la totalité des produits, la complexité des expositions et les interactions entre les différents produits

**Plusieurs médias (radios, TV, internet) ont relayé les inquiétudes et les interrogations des salariés, des retraités sur la réalité de leurs expositions à des produits toxiques et leurs conséquences sur la santé.**

La CGT attend donc de l'entreprise :

- Un **INVENTAIRE** des parafoudres sur le réseau **préalable à leur dépose.**
- Mise en place de la filière d'élimination des déchets avec les bordereaux de suivi des déchets prévus.
- Actuellement ce sont les sous-traitants qui déposent les parasurtenseurs, il faut donc réviser les plans de prévention des risques et y prévoir les mesures adéquates.
- **SUIVI POST-EXPOSITION et SUIVI POST-PROFESSIONNEL** : ne sont prévues par l'employeur que les expositions à l'amiante, au brai de houille, au benzène (Note GRH 09). Les autres toxiques ne sont pas reconnus comme tel ce qui n'est pas conforme au décret sur la protection vis-à-vis des cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction.
- Conservation des parcours professionnels pendant 50 ans.
- Simplification des dispositifs de reconnaissance en maladie professionnelle
- Alignement sur les dispositifs prévus pour l'amiante (cessation anticipée d'activité, un fonds d'indemnisation pour réparer les préjudices subis)

La CGT rappelle l'engagement formel de FT en matière de responsabilité sociale d'entreprise, le mécénat, les fondations, etc....ALORS !!

La CGT prépare une intervention auprès de l'inspection du travail concernant les mesures de prévention peu appliquées concernant les salariés FT et surtout les salariés sous-traitants de FT.

Actuellement le CHSCT UI LR 34 a déclenché une procédure de danger grave et imminent concernant le recensement, la dépose et le recyclage des parasurtenseurs radioactifs. Cette procédure est toujours en cours. En effet l'entreprise annonce des mesures à l'étude. L'UI Auvergne a été désigné pilote sur ce sujet. Pour autant rien ne bouge, rien ne change, les salariés continuent à « charger » (exposition aux rayons ionisants).

Concernant la méthode scientifique mise en œuvre par le GISCOP 93, la direction semble se calmer après une période de remise en question. Néanmoins la politique du doute est toujours de mise.

Le patronat, de façon pernicieuse, se retranche derrière le doute pour, non seulement, refuser de reconnaître sa responsabilité mais en plus il poursuit l'utilisation et la manipulation de produits toxiques à la santé des salariés et des populations dans sa soif de profit. **Cela relève de la mise en danger d'autrui et donc du pénal.**

**Élus CGT au CHSCT**

Face à ce constat la CGT va continuer par tous les moyens à sa disposition les actions visant à faire respecter l'intégrité physique des salariés. L'application des lois et règlements, en matière de prévention, nécessite l'implication des salariés.

Délégué Syndical

Alain Gallon  
06 88 20 45 09

Délégué Syndical Territorial

Bruno Gagne

Délégué Syndical

Alain Gallon 06 88 20 45 09

Délégué Syndical Territorial

Bruno Gagne 06 82 80 94 28

**Pour déposer une fiche CHSCT**

Site intranet de l'UI Languedoc Roussillon  
Rubrique Ressource Humaine/santé et sécurité au travail/page CHSCT.

Toute fiche émise sera obligatoirement examinée en CHS-CT: soit pour s'assurer que le nécessaire a été fait, soit pour prendre des dispositions pour résoudre rapidement le problème soulevé. D'où l'intérêt d'utiliser ce cahier. A consommer sans modération. C'est d'ailleurs le seul excès qui n'est pas dangereux pour la santé. Bien au contraire...

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM .....Prénom : ..... Adresse : .....  
 ..... Code Postal : ..... Ville :  
 ..... Grade/ Classification : ..... Métier : ..... Ser-  
 vice/Bureau (nom et adresse) : .....